

## REUNION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 06'.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial-Président André GILLES qui sera absent toute la séance aujourd'hui, retenu par d'autres obligations, M. Julien MESTREZ qui nous quittera vers 16h15' donc je demande si vous avez des interventions à faire de le cadre des compétences de M. MESTREZ, de demander à pouvoir prendre la parole pas dans les derniers.

J'excuse aussi M. DRION, Chef de groupe, qui sera absent pendant toute la séance et M. le Gouverneur qui nous rejoindra un peu plus tard.

J'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- 3 excusés, M<sup>me</sup> la Présidente : M<sup>mes</sup> Jacqueline RUET, Sabine MAQUET et M. Michel LEMMENS.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M<sup>me</sup> REMACLE, ce jour et le restant de la semaine.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS (à la place de M. DRION).- M. HAAS, absent et M. NIVARD en retard.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci.

### **I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2007).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **II.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

Je tiens à vous rappeler, pour éviter tout malentendu, que les amendements budgétaires qui n'ont pas été déposés dans les commissions compétentes, ainsi que les amendements budgétaires qui ont été déposés hier ou qui seront déposés aujourd'hui en séance plénière, seront renvoyés à l'examen ultérieur des commissions compétentes.

Ils seront soumis à la Septième commission (Finances et Services provinciaux), qui se réunira jeudi 25 octobre à 14 h 45' pour fixer les commissions auxquelles ces amendements budgétaires seront renvoyés.

Je vous rappelle également qu'il y aura une réunion conjointe des Première commission (affaires économiques et intercommunales) et Septième commission (finances) pour l'examen du document 07-08/22-S.A. « Société de gestion du Bois Saint-Jean », ce jeudi 25 octobre à 14 h 30'.

Enfin, je vous signale également que la clôture du dépôt des amendements budgétaires 2008 se fait impérativement ce jour.

### **III.- Poursuite de la discussion sur les dossiers budgétaires**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous poursuivons aujourd'hui la discussion sur le compte et les dossiers budgétaires 2008, à savoir, document 07-8/1, document 07-08/2, document 07-08/3 et document 07-08/4. Sont intervenus hier : MM. Jean-Paul BASTIN, Serge ERNST, M<sup>me</sup> Marie-Claire BINET, M. Antoine NIVARD et M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN.

J'ai des orateurs inscrits pour ce jour : Mmes Murielle FRENAY, Claudine RUIZ-CHARLIER, Lydia BLAISE, Melle Victoria SEPULVEDA, MM. Heinz KEUL, Maurice DEMOLIN, Karl-Heinz BRAUN, Joseph BARTH et Jean-Paul BASTIN, pour le domaine des compétences de M. MESTREZ.

Y-a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'inscrire ? Ce jour ? Encore un tour puis ce sera terminé.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Nous allons commencer par M<sup>elle</sup> SEPULVEDA.

M<sup>elle</sup> SEPULVEDA (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, au nom du groupe Ecolo, je dépose à ce jour un amendement budgétaire d'1 euro provisionnel en vue d'un plan de mobilité pour les élèves des établissements scolaires provinciaux. Au vu de la population importante de ces établissements et de son évolution croissante, il m'apparaît qu'une étude de mobilité serait pertinente et rentrerait dans la volonté du Collège provincial de réduire l'empreinte écologique en province de Liège.

J'ai pu constater, malgré une desserte régulière des bus TEC vers ces écoles, un problème de surcharge à certaines heures et sur certaines lignes.

L'utilisation du vélo s'avère compliquée, voire dangereuse vu l'emplacement même de certains établissements éloignés du centre ville et sur des axes routiers importants. De plus, aucune aire de parking sécurisée et couverte pour vélo n'est mise en évidence.

En ce qui concerne l'accès aisé en voiture, il renforce une disparité sociale entre les étudiants que nous ne pouvons cautionner. Grâce à un plan de mobilité, la Province pourra optimiser les déplacements de ses étudiants dans le respect du développement durable.

(Applaudissement du groupe Ecolo)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Mademoiselle. J'appelle maintenant Maurice DEMOLIN, à nous rejoindre.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Madame la Présidente, mes Chers Collègues, d'emblée, je vous dirai que je ne dépose pas d'amendement et que je ferai l'économie de considérations générales qui feraient double emploi avec les déclarations préalables du Collège provincial, de son adéquation avec la note de politique générale et de son caractère de budget-vérité – ce que relève globalement le rapport de la Cour des Comptes.

Quand la gazette de liège écrit : « dans un budget positif, la Province ajoute une belle couche à ses réalisations » ou encore « la Province de Liège, merci pour elle, est bien dans ses papiers », tout autre commentaire semble superflu.

Je lis toutefois dans le Grenz Echo : « Die Provinz hat zuviel Geld – la Province a trop d'argent », déclaration d'un élu écolo, et je m'interroge sur les raisons objectives qui peuvent justifier cette assertion aberrante et irresponsable. Loin de moi l'envie de me situer dans cette ligne définie par les chantres de la mauvaise foi. Au contraire, je veux essayer, par mes questions, d'envisager avec, j'espère, lucidité et réalisme, l'avenir et ce, à court et moyen terme.

A l'analyse des budgets 2006 à 2008, on constate que le boni de l'exercice propre diminue chaque année puisque le projet de budget 2008 ne prévoit plus que 500.000 euros alors qu'au budget initial de 2006 il dépassait les 2 millions d'euros.

Par ailleurs, en examinant les dépenses de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses ordinaires, celles-ci (hors subventions et hors versements exceptionnels au fonds des pensions Ethias), diminuent de 4,69 % en 2007 par rapport à 2006, mais augmentent de 4,42 % en 2008 par rapport à 2007.

La diminution de 2007 résulte uniquement de l'affiliation de notre Province à l'ONSSAPL-pol2 pensions. Toutefois, en examinant de plus près les différentes dépenses consacrées aux rémunérations et cotisations patronales y afférentes (hormis évidemment les subventions-traitements), les données financières sont totalement différentes puisque de 2006 à 2007, on constate une augmentation de 3,07% et de 2007 à 2008 de 3,65 % alors que, durant cette période, aucune indexation des rémunérations n'est intervenue.

Comme la principale recette ordinaire provient des centimes additionnels aux précomptes immobiliers, dont l'augmentation de 2006 à 2007 est de 3,6 millions d'euros et reste la même de 2007 à 2008, on peut s'inquiéter pour l'avenir des finances provinciales pour les années futures d'autant qu'en affinant l'analyse, on constate que les seules dépenses liées aux rémunérations et cotisations patronales y afférentes (hors les cotisations patronales pour les pensions et hors subventions-traitements, encore une fois) augmentent de 3,9 millions d'euros en 2007 et de 4,9 millions d'euros en 2008.

Il est donc manifeste que l'augmentation de la principale recette ne couvre pas l'augmentation de la principale dépense et que le fossé entre l'une et l'autre ne peut aller qu'en augmentant. On pourrait m'objecter que le départ à la retraite de nombreux agents provinciaux permettra de réduire cet écart somme toute alarmant. Mais si l'on considère l'année 2008 pour laquelle 50 agents ont aujourd'hui demandé leur mise à la retraite, en n'opérant aucun remplacement – ce qui est irréaliste –, le gain ainsi réalisé ne s'élève qu'à 1.861.707 euros, ce qui couvre à peine le déficit prévu.

Dans ces conditions, M. le Député, quelles mesures envisagez-vous de prendre dès à présent pour enrayer cette tendance alarmante et nous permettre d'envisager l'avenir de notre Province avec plus de sérénité ? Je sais que vous y êtes attentif et déjà je vous remercie pour la réponse que vous ne manquerez pas de nous apporter.

Dans le droit fil de ce que je viens de dire, je rappelle, s'il en est besoin, que la part des recettes de transferts représente quasi quelque 80 % des recettes de la Province englobant notamment le produit de la fiscalité provinciale et l'intervention du fonds des provinces. Celle-ci représente 12,50 % de ces recettes de transferts tandis que la fiscalité à elle seule participe de presque 55 % de la recette globale. Encore une fois, c'est dire l'importance de ces recettes fiscales pour le maintien de l'équilibre de notre budget. Je crois d'ailleurs savoir que l'APW est en train de faire réaliser une étude sur les finances et la fiscalité des provinces wallonnes.

Dès lors, M. le Député, en parallèle avec cette étude en cours, pourriez-vous nous décrire la situation de notre Province en matière fiscale par rapport aux autres provinces wallonnes. Pouvez-vous nous dire l'effet des mesures prises par la Province de Liège pour simplifier sa fiscalité et, dans la mesure du possible, les conséquences des mesures imposées par la Région wallonne dans le cadre de la mise en œuvre du plan Marshall ? Je songe en particulier à la suppression progressive de la taxe industrielle compensatoire et des mesures prévues pour pallier cette diminution des recettes.

Mes Chers Collègues, notre assemblée est sur le point de voter le budget 2008.

Sans vouloir entrer dans de multiples détails et diverses considérations, comme je l'ai annoncé d'emblée, je constate que le projet de budget de la Province de Liège, hors subventions-traitements, tourne autour de 262 millions d'euros de dépenses à l'ordinaire soit environ 10 milliard 569 millions d'anciens francs, dont près de 65 % représentent des dépenses de personnel. C'est aussi 43 millions d'euros de

dépenses de fonctionnement et plus de 21 millions de dépenses de transferts ceci sans parler d'un budget extraordinaire évalué à 23 millions d'euros.

La Province de Liège représente donc une puissance économique non négligeable qui affecte positivement la vie quotidienne de nombreux citoyens et de maintes entreprises. C'est pourquoi, M. le Député, je vous demanderai de bien vouloir nous aider à mesurer l'influence bénéfique sur la vie locale, voire régionale, de l'activité engendrée et suscitée par notre Province.

En conclusion, mes Chers Collègues, je souhaiterais que la présente intervention et les réponses que ne manquera pas de nous apporter le député rapporteur nous évitent à l'avenir des déclarations comme « la Province a trop d'argent » ou encore des appels intempestifs, irréfléchis, à la disparition de l'institution, sans solution de rechange.

C'est sans doute un vœu pieux, car la raison raisonnante et la logique la plus pure ne corrigent pas souvent les esprits dogmatiques ou étourdis. Mais, pardonnez-moi ce poncif, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre... Merci.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'appelle maintenant Madame FRENAY.

M<sup>me</sup> FRENAY (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'1 euro provisionnel pour une analyse du budget provincial en gender budgétling.

Derrière ce mot anglais se cache une formule qui consiste à voir les budgets sous la loupe du genre : c'est intéressant de voir avec cet outil comme les disparités sont fortes dans nos sociétés entre les hommes et les femmes. Les inégalités hommes / femmes persistent dans nos sociétés pas en apparence mais souvent dans les mentalités, ce n'est plus une évidence mais une habitude.

Comment se passer de ces habitudes en faisant apparaître très clairement cette distorsion dans les budgets, c'est un bon exercice qui met en lumière non pas des erreurs mais des principes budgétaires égalitaires.

Sur proposition du groupe Ecolo, je dépose ce jour un amendement budgétaire de 1 euro provisionnel pour la création de parkings à vélo devant des infrastructures touristiques et les bâtiments ouverts au public appartenant à la Province.

La Province de Liège possède de nombreuses attractions et infrastructures touristiques ainsi que des bâtiments ouverts au public. Il serait à mon avis plus que temps de les équiper d'anneaux afin d'y attacher les vélos. Un des freins au développement de la pratique du vélo au quotidien est l'impossibilité d'attacher son vélo en toute sécurité.

Au nom du groupe Ecolo, je dépose un amendement budgétaire de 1 euro provisionnel pour l'équipement en parka, casque et fontes à vélo avec pourquoi pas l'effigie de la Province de Liège pour les agents provinciaux se rendant au travail à vélo. Merci.

(Applaudissements)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. Je donne maintenant la parole à M. ERNST et non pas à M. BASTIN, pour la question qui concerne M. MESTREZ.

M. ERNST (à la tribune).- M. BASTIN va arriver d'ici quelques instants donc je le remplace pour le moment.

Comme amendement budgétaire, le groupe CDH-CSP propose de rétablir l'article budgétaire 621/640414 relatif aux subsides aux associations de service d'entraide mutuelle agricole soit 25.000 Euros.

Rien ne justifie la suppression de ces subsides.

Le groupe CDH-CSP tient tout d'abord à souligner la démarche positive liée par la subsidiation de la vaccination contre l'IBR. La demande effectuée par le CDH-CSP lors de la précédente législature n'avait pas été suivie à l'époque. Suite à une nouvelle intervention au début de cette législature, la nouvelle majorité a enfin entendu l'appel des agriculteurs de notre Province en intégrant une subvention pour la vaccination contre l'IBR.

25.000 Euros prévus au budget 2008 et pour une période de trois ans, c'est bien.

Par contre, nous n'avons pas vu dans le budget le subventionnement aux Services de remplacement agricole (SRA) repris au 621/640414. Il paraîtrait toutefois qu'il se trouve inscrit dans le budget sous un autre libellé.

Il y a de moins en moins d'agriculteurs aujourd'hui. Les raisons sont multiples, les difficultés énormes, les investissements lourds, les statuts précaires, le travail fatiguant où le nombre d'heures prestées ne prévoit pas de passer prochainement à 35 voire même 40 heures semaines.

La mécanisation sans cesse en augmentation demande une main d'œuvre qualifiée et soigneuse, les bêtes réclament un travail quotidien où il n'y a pas de place ni pour le dimanche, ni pour des vacances, ni même pour la maladie de l'exploitant... Les Services de remplacement agricole se sont développés en Province de Liège depuis 1974, afin notamment :

- de mettre des équipes performantes et formées de remplacement agricoles ;
- de permettre ainsi aux agriculteurs de pouvoir se soigner et lever le pied s'ils tombent malades ;
- de permettre d'envisager exceptionnellement de songer à quelques jours de vacances ou à un peu de places pour les loisirs.

La sauvegarde de la compétitivité d'une agriculture familiale passe par l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs.

Le Service de Remplacement Agricole permet d'aider concrètement ces conditions de vie des agriculteurs et doit être encouragé par la Province plutôt que fragilisé comme le budget le laisse présumer.

A la lumière de tous ces éléments, nous demandons au Collège de bien confirmer que le service n'est pas supprimé et qu'il sera clairement indiqué dans le budget. A cette condition, nous accepterons de retirer notre amendement.

La Province veut fêter avec faste le 1000<sup>ème</sup> anniversaire de Notger. Soit, mais que budgétairement cela ne se fasse pas au détriment de nos agriculteurs. Merci.

(Applaudissements)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. ERNST. Monsieur le Député, vous souhaitez répondre ce jour ? Oui, je vous en prie.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, donc pas de soucis M. ERNST et pas de crainte surtout.

En ce qui concerne l'IBR, on a expliqué en Deuxième commission qu'il y a aux Services agricoles d'une part un certain nombre d'articles qui sont directement affectés. Cela veut dire qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Quand on a écrit X euros pour telle action, on ne sait pas mettre 2X on ne sait pas mettre un demi X, il va tel euro pour telle action.

Et à côté de cela, il y a un certain nombre d'articles qui sont, je dirais, plus ouverts et qui peuvent être orientés ou réorientés en fonction des priorités du moment. C'est le cas pour l'IBR. Nous nous sommes engagés à prévoir trois fois 25.000 Euros donc 75.000 Euros. Le subside de 2007 a été prélevé sur l'article budgétaire 621/00000/640411, qui était intitulé « crédits mis à la disposition du collège provincial pour appuyer les initiatives en faveur de la promotion des produits labellisés en partenariat avec la Région wallonne et l'année prochaine, 2007-2008, le budget sera réservé sur l'article budgétaire des Services agricoles même début mais 640/433 intitulé « Subsidés visant à maintenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture ».

Il n'y a donc pas lieu d'inscrire un article spécifique. C'est là que nous prendrons les moyens nécessaires.

En ce qui concerne le service de remplacement agricole, il faut d'abord confirmer qu'il s'agit d'abord du simple point de vue de la sécurité professionnelle et puis deuxièmement de garantir la qualité de vie. C'est un service fondamental pour nos agriculteurs. En-dessous d'un chapeau qui recouvre la région wallonne, il y a 11 ASBL dont 4 situées en Province de Liège, dont l'activité représente à elle toute seule la moitié des prestations de remplacement effectuées en Wallonie. C'est donc vous dire que cela est important.

Il s'agit d'assurer la sécurité professionnelle en cas d'accidents ou de maladie à des conditions particulièrement favorables. Il s'agit deuxièmement de garantir un minimum de possibilités de vie familiale, fête de famille etc....

Troisième possibilité, c'est de permettre aussi, cela semble peut être tout à fait normal à tout un chacun ici, à des fermiers de partir de temps en temps en vacances. Même si c'est justifié, c'est plus « de confort » et là il paie un peu plus cher au service de remplacement.

Donc, service important, utile, nécessaire que d'ailleurs la Province de Liège soutient depuis l'origine, depuis 30 ans, elle. La Région wallonne depuis moins longtemps. Il y a 30 ans la Région wallonne n'existait pas, elle n'avait pas la compétence de l'agriculture mais, ce jour, la Région wallonne à son tour. Il soutient de manière importante puisque l'intervention de la Région wallonne en 2006 a été de 634.000 Euros.

Dès lors, il a paru intéressant de commencer à réfléchir avec les services de remplacement agricole, de l'utilité, la nécessité de maintenir dans les formes actuelles la subvention qui leur est accordée par la Province.

On a déjà eu les premières réunions de travail et on a pu observer – ils sont venus avec les comptes 2005-2006- qu'ils ne sont pas toujours tous en déficit. En fonction de la manière dont l'année va se dérouler, plus ou moins de fermiers à remplacer comme ils mettent la différence, ils sont en difficulté. S'il y a plus de blessés, plus de malades, ils sont en difficulté mais l'année après, si c'est le contraire, moins de blessés, moins de malades, l'ASBL 1 ne sera pas en difficulté mais ce sera l'ASBL 2 qui sera en difficulté. De sorte que la manière que nous avons de procéder en faisant une proportionnelle et en distribuant d'office 25.000 Euros ni plus, ni moins entre eux, faisait que parfois une ou l'autre ASBL en bénéfice, recevait une subvention et que une autre en déficit recevait moins que son déficit.

Il nous semble qu'il faut introduire un peu plus d'intelligence, concertée, j'entends bien dans le système. C'est pourquoi nous n'avons pas souhaité le bloquer, nous avons donc transféré la somme dans les 40.000 € de l'article 640/432. C'est plus, cela pourrait nous permettre de donner plus mais ça peut être moins, affecter le solde à autre chose, car l'intitulé de l'article permettait une assez grande souplesse.

L'idée, mienne pour le moment, ce serait de donner priorité à la couverture des déficits mais d'autre part d'essayer de donner une certaine prime à la bonne gestion.

C'est entre ces deux limites là que va s'inscrire une discussion que nous allons avoir avec eux mais dans le respect du travail social, important, fondamental, qui est réalisé par des bénévoles.

J'espère dès lors que vous êtes assez satisfait pour retirer votre proposition d'amendement.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS (de son banc).- Dans la procédure nouvelle, cet amendement là va être renvoyé en commission. On va réfléchir, examiner les propos du député et c'est évidemment en commission que nous adopterons l'attitude par rapport à l'amendement que M. ERNST a déposé.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous prenons note. Je donne la parole à M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER.

M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, au nom du groupe Ecolo, je dépose aujourd'hui un amendement budgétaire libellé comme suit : Création et Mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège – 1 €

Cet agenda 21 scolaire est composé de deux axes complémentaires, l'un fixe, l'autre variable : il concerne tant le secondaire que la Haute Ecole, le plein exercice comme la promotion sociale :

- axe 1 – Fonctionnement des établissements scolaires.

Cet axe 1 est un socle commun à tous les établissements scolaires provinciaux ; il est défini par les autorités provinciales.

- axe 2 – Projet collectif d'un établissement scolaire, via le Conseil des élèves et le Conseil de participation, partie intégrante du projet d'établissement.

Cet axe 2 est modulable et défini par la communauté éducative de chaque établissement ; il y a donc autant d'axes 2 que d'établissements.

Je développe ici la proposition.

Axée sur le développement durable, cette proposition se base, notamment :

- sur la déclaration de politique générale 2006-2012,
- sur la note de politique générale accompagnant le budget 2008 tel que proposé,
- sur les engagements pris lors de la Conférence de Rio en 1992, dont l'Agenda 21, les conventions pour le climat et sur la biodiversité,
- sur l'engagement subséquent de la Belgique en matière de réduction de CO2,
- sur la prise de conscience progressive de la nécessité d'agir afin de préserver notre environnement sur le long terme pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Participer à la construction d'une société responsable et solidaire est un des rôles de l'éducation.



Cet amendement cadre également avec le décret de la Communauté française du 12.01.2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements, décret qui prévoit entre autres la mise en place d'activités interdisciplinaires et la mise en place de structures participatives des étudiants.

L'établissement scolaire est par excellence le lieu privilégié pour comprendre et cerner les enjeux de l'éducation au développement durable, pour mettre en œuvre des actions concrètes basées sur la participation, sur l'apprentissage de la citoyenneté, sur la responsabilisation des étudiants, sur le rôle de chacun des acteurs de la communauté éducative dans la réalisation de projets conçus collectivement.

En fait, cet Agenda 21 scolaire va dans le sens des réalisations concrétisées à l'Institut de La Reid avec la certification ISO 14001, dont nous avons pu mesurer l'impact lors de la visite du Conseil provincial le 12 octobre dernier. Il constitue une étape vers le développement durable, il est un trait d'union entre différentes initiatives telles que la résolution insérant des clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics, ou encore les certifications telles que ISO 14001 ou EMAS. Sa grande souplesse de conception et de mise en œuvre est un réel atout.

Nous proposons de développer cette proposition d'Agenda 21 local dans les établissements scolaires provinciaux en deux axes :

#### Axe 1 : le fonctionnement des établissements scolaires provinciaux

Cet axe 1 est un socle commun à tous les établissements scolaires provinciaux ; il est défini par les autorités provinciales.

Etat de lieux et détermination d'objectifs, entre autres par la révision des cahiers des charges, dans les domaines ayant un impact sur notre empreinte écologique, dont, notamment tout ce qui concerne :

- les matériaux de construction et l'aménagement des bâtiments, des locaux, des abords des écoles et jardins (le Ministre Antoine a annoncé aux P.O., par lettre du 18/10/2007, une intervention de la Région wallonne à hauteur de 75% du coût de l'investissement, TVA incluse, pour des investissements liés à des économies d'énergie par l'isolation, le chauffage ; à cet effet, un appel à projets serait lancé en novembre),
  - les produits d'entretien, la gestion et la valorisation des déchets,
  - la gestion de l'eau, son recyclage,
  - l'alimentation, en ce compris les filières de distribution, les modes de production et de consommation, Restoqualité, l'ajout de repas ou produits bio (page 7 note politique générale – budget 2008) ,
  - les sources d'énergie, la réduction des consommations énergétiques,
  - la mobilité : plan de déplacement scolaire, covoiturage ; adéquation entre les possibilités de transports publics et les besoins des étudiants) ; choix des véhicules provinciaux,
  - formation continuée des membres du personnel : élargissement des offres de formation.
- Remarque : ceci pourrait utilement être proposé également dans le cadre du décret, pour les formations en interréseaux.
- Echanges scolaires basés sur des projets de DD,
  - Désignation et formation d'une ou de deux personne(s)-ressource « Agenda 21 scolaire », pour aider les établissements dans la mise en
  - œuvre de l'axe 2.

Axe 2 : définition d'un agenda 21 scolaire par chaque établissement d'enseignement provincial et partie intégrante de son projet pédagogique, du projet éducatif et du projet d'établissement.

Cet axe 2 est modulable et défini par la communauté éducative de chaque établissement ; il y a donc autant d'axes 2 que d'établissements scolaires.

L'élaboration d'un agenda 21 local et sa concrétisation au quotidien et sur le long terme ne peuvent se réaliser qu'en impliquant toute l'école dans un processus d'information, de sensibilisation et surtout dans une démarche participative, tout à fait cohérente avec les actions menées en matière d'éducation à la citoyenneté. Ce sont les personnes qui partagent un même lieu de vie qui peuvent le mieux s'impliquer dans une évolution dont ils sont acteurs.

Les établissements qui souhaitent développer cet axe 2 individualisé de l'Agenda 21 scolaire le feront à leur propre initiative, dans une démarche participative basée entre autres sur les Conseils d'élèves et le Conseil de participation.

Cet axe 2 pourra ainsi au mieux tenir compte des spécificités que chaque établissement souhaite développer dans le cadre de son projet d'établissement puisqu'il sera élaboré par les personnes qui le mettront en œuvre au quotidien. C'est précisément cet ancrage local, le processus participatif et donc l'implication de tous ceux qui vivent l'école au quotidien qui constituent le meilleur atout pour la concrétisation d'actions intégrant les valeurs du développement durable dans une vision solidaire et responsable.

Un état des lieux, une dynamique de participation permettant l'élaboration d'un projet, la définition des champs d'action, la fixation d'un agenda, mais aussi une évaluation régulière seront autant d'étapes importantes pour lesquelles chacun pourra bénéficier de l'aide des personnes-ressources (voir Axe 1). Différents contacts avec des associations telles que COREN, les CRIE, des ONG, etc pourront enrichir la réflexion.

Un budget sera affecté à l'établissement par le Collège provincial sur base de leur projet personnel d'Agenda 21 scolaire. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> RUIZ. J'invite M. KEUL à nous rejoindre.

M. KEUL (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la Province de Liège est en négociation avec le Gouvernement de la Communauté germanophone dans le cadre de l'accord de coopération, une convention adaptée aux besoins réels et aux activités spécifiques en Communauté germanophone.

Avant de rentrer dans les détails, il y a lieu de souligner qu'il faut absolument une coopération stratégique entre la Communauté germanophone et la Province de Liège, plus de coordination, profiter au maximum du bilinguisme et prévoir la recherche de projets d'infrastructures.

Il faut persévérer à informer le public en langue allemande, soutenir les activités sportives, le tourisme, contribuer aux programmes interrégionaux, collaborer avec les centres médiatiques, une intensification de la collaboration entre le SPI+ et la communauté germanophone, surtout le financement des frais de fonctionnement.

Au niveau de l'administration, on pourrait se faciliter la vie pour arriver à des résultats positifs.

Il faut intensifier la collaboration dans le domaine de l'enseignement et de l'immersion linguistique entre les écoles francophones et la Communauté germanophone, intensifier les compétences des langues.

Il faut surtout continuer à échanger les contacts avec l'étranger car la Province de Liège, voir les francophones pourront profiter des Germanophones pour l'ouverture vers les pays de l'Est.

Comme j'étais l'initiateur d'une demande d'intervention pour le BRF, une enveloppe de 75.000 Euros par an, un appui financier qui a porté ses fruits car la diffusion va au-delà des frontières. Au stade actuel, le BRF doit investir des sommes considérables dans le domaine de la digitalisation, une raison pour accroître le montant, éventuellement contribuer à une collaboration avec le BRF pour diffuser des séances thématiques.

En parlant de l'aspect financier dans le domaine de l'agriculture, ces activités n'ont jamais fait l'objet d'une attention particulière en Communauté germanophone, une raison pour montrer une présence. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises en essayant de trouver des solutions pour les problèmes de purin, voir le financement d'un projet pour les fermiers du pays de Herve en collaboration avec les agriculteurs de la Communauté germanophone.

Agra Ost fait régulièrement des études et des recherches, également pour conserver les arbres fruitiers, un domaine non négligeable.

En Communauté germanophone, il y a des CPAS reconnus dans la médiation de dettes ; pourtant, une collaboration entre la Province de Liège et la centrale de la protection de consommation pourrait être envisagée.

Il ne faut pas oublier que le nouvel accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone doit porter ses fruits jusque 2012.

La Province de Liège pourrait également financer les grands événements en Communauté germanophone, voir la fête de l'existence de 25 années « Communauté germanophone » et les travaux du Heidbergkloster.

La Province de Liège pourrait s'investir plus dans le logement social, surtout dans les nouvelles constructions, voir le financement des logements pour handicapés ; l'enveloppe dans le domaine de la santé n'est jamais assez grande et est certainement justifiée.

Je me permets de revenir sur mon intervention pour le financement de la clinique psychiatrique à St Vith, une clinique dont beaucoup de personnes d'expression française sont soignées.

En dehors de cette coopération, je le sais, il y a de nombreuses interventions financières de la Province de Liège qui ne sont pas détaillées dans le budget, car chaque conseiller peut collaborer au bon fonctionnement des associations culturelles, aux clubs sportifs, et ce qui me fait un réel plaisir est que la Communauté germanophone récolte environ 38% des primes solaires.

Moi, non plus, je ne partage pas les avis et commentaires absurdes de notre collègue Karl-Heinz BRAUN, qui tente de ridiculiser le travail du Conseil provincial, entre autre les travaux réalisés dans les commissions. Il est évidemment intéressant de faire des commentaires dans les médias et de créer des sites Internet en divulguant les hontes au sujet de la Province, mais l'essentiel est que notre Collègue n'est jamais intervenu à cette tribune pour défendre les projets et initiatives en Communauté germanophone. Espérons qu'il se rattrape aujourd'hui et qu'il se mette enfin au travail.

Il est évidemment plus facile de prendre les jetons de présence en restant inactif car tout conseiller a d'énormes possibilités en dehors du conseil provincial à accomplir ses tâches.

Tous les conseillers ont la possibilité d'effectuer un travail constructif, au Conseil provincial et aux commissions.

En revenant sur l'accord de coopération, je dois pourtant signaler que le dernier accord de coopération prévoit dans le dernier alinéa le financement d'autres projets spécifiques, mais jusqu'à ce jour,

on est resté inactif, une raison pour enfin contribuer à financer des projets spécifiques, surtout dans le domaine de la prévention et dans la santé. Je répète la position du PRF MR en communauté germanophone. Plus de Province pour nous ; Mehr Provinz für uns. Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur KEUL. J'invite Madame BLAISE.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, j'aimerais déposer deux amendements.

Au budget ordinaire 2008, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le n°131/614000 libellé comme suit : « Mise en place du système EMAS (Eco Management Audit Scheme) dans tous les services provinciaux afin de pouvoir concrétiser les diminutions d'empreintes écologiques chiffrées prévues dans la note de politique générale » : 1 €.

En fait, dans le prolongement de la séance thématique sur le développement durable et les différentes mesures de réduction d'empreinte environnementale déjà mise en œuvre, le collège mentionne dans la note de politique générale sa volonté de diminuer celle-ci de 5% pour 2008-2009 et de plus de 10% à l'horizon 2012.

Cet objectif chiffré n'a évidemment de sens que dans le cadre d'un inventaire temps zéro bien établi.

A cette fin, plusieurs certifications existent dont la norme ISO14001, présentée par M. HENDRICKX à la Reid et mise en œuvre à l'IPEA, et la norme EMAS. Celle-ci résulte du règlement européen 1836/93 adopté en 1993 par l'UE afin d'encourager la participation volontaire à un système de management environnemental et d'Audit.

D'une manière générale, le règlement EMAS est plus ambitieux que la norme ISO14001. Les informations collectées sont plus nombreuses et mieux documentées. Elles sont également davantage accessibles puisque EMAS prévoit explicitement une communication des résultats vers l'extérieur par le biais d'une déclaration environnementale. Enfin et surtout, EMAS ne se contente pas d'une situation figée comme l'ISO14001, mais repose sur un programme clair visant à une amélioration continue, ce qui est bien le cas de figure annoncé ici par le Collège. Toutes deux nécessitent la vérification d'un organisme agréé et indépendant afin de garantir l'objectivité des performances annoncées. Et ISO14001 est reconnu comme certificat de management par UE et facilite l'obtention de la reconnaissance EMAS.

Bien entendu, l'enregistrement EMAS va générer, dans un premier temps, des coûts en termes de formation du personnel, de communication vers l'extérieur, de rétribution de l'organisme certificateur, mais surtout en termes de temps consacré spécifiquement au management environnemental par le personnel. C'est pourquoi nous proposons de prévoir cet article budgétaire.

Par la suite, les bénéfices ne devraient pas tarder à se manifester ; en termes d'économies (fournitures, énergie, etc.), mais aussi en termes d'image de marque ou d'avantages préférentiels pour l'obtention de certains subsides européens et régionaux.

Deuxième amendement. Au budget ordinaire 2008, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le n°104/614000 libellé comme suit : « Compensation des émissions de CO2 des missions à l'étranger pour lesquelles l'avion est inévitable, sous forme d'une contribution équivalente à un projet de lutte contre le réchauffement climatique » : 1 €.

Dans le cadre général des réductions de gaz à effet de serre, le transport aérien occupe une place emblématique, pas tant par son importance (3% des émissions en CE), mais par son accroissement

phénoménal (87% d'augmentation entre 1990 et 2004 et doublement encore prévu d'ici 2020). De plus ses émissions ne sont pas prises en compte pour les calculs dérivant de Kyoto et le kérosène n'est pas taxé. C'est pourquoi la compensation volontaire des rejets résultant de l'utilisation rationnelle mais inévitable de l'avion est aujourd'hui proposée comme geste fort de conscientisation. De nombreuses ONG se sont ainsi spécialisées dans cette compensation : un montant équivalent au CO2 rejeté est investi dans un projet permettant d'économiser une quantité équivalente de CO2. Ce sont généralement des projets mis en œuvre dans le sud, là où les effets du réchauffement climatique seront malheureusement les plus durement ressentis.

Merci de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> BLAISE. Monsieur BARTH.

M. BARTH (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues, comme chaque année en période de fin d'année, le Conseil provincial élabore le budget de l'année suivante. Après plusieurs débats et différentes discussions, le budget est généralement adopté par la majorité des élus provinciaux.

Permettez-moi pour commencer mes réflexions, de féliciter la Députation provinciale pour le bon travail réalisé les mois écoulés : le budget ordinaire global 2008, qui intègre le résultat et les dépenses des exercices, présente un boni de 1.787.714 euros. Ce qui est une bonne chose.

Puis-je me permettre de vous interroger quant à l'exécution de l'accord de coopération entre la Province et la Communauté germanophone, qui est venu à échéance.

Tous les subsides ont-ils été payés ? Tous les chantiers ont-ils été mis en œuvre ?

La BRF, la radio officielle de langue allemande, me rassure. Les responsables de cette station m'ont confirmés, que tous les subsides sont payés régulièrement.

L'accord de coopération conclu entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, je le disais il y a un moment, doit être renégocié. Je pense que cet accord a fait ses preuves et l'importance de celui-ci ne peut être que soulignée. Et ce tant dans l'intérêt de la Province entière que dans l'intérêt des citoyens de langue allemande. Il me semble que nous devons approfondir cette coopération sur le plan économique, social et culturel. Après discussion au Parlement de la Communauté germanophone et au Conseil provincial, le résultat du nouvel accord de coopération doit aboutir à une intensification des efforts, qui se traduira par une augmentation substantielle des efforts budgétaires. Certains points méritent une revue à la hausse. Et permettez-moi de rappeler les secteurs du tourisme, la coopération au niveau de l'industrialisation, les crédits en vue de la création de nouveaux logements, la coopération en ce qui concerne les langues, la culture, la santé et la sécurité des citoyens.

Je demande entre autre, que les efforts soient intensifiés dans le domaine des petites associations et asbl de manière à pouvoir les aider financièrement. Je pense ici particulièrement à toutes ces associations qui s'occupent des jeunes, soit au niveau du sport, soit au niveau de la vie culturelle, par exemple, les équipes de football, les cercles des échecs, les clubs de gymnastique. Pas plus tard que cette année, le cercle d'échec ROCHADE Eupen-La Calamine, et notamment deux jeunes joueurs qui ont été formés par le club même, ont représentés la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Belgique dans un tournoi international qui s'est déroulé en Turquie.

En ce qui concerne le rôle des personnes s'occupant des jeunes, il doit être frustrant de s'investir journalièrement comme bénévole sans disposer de moyens financiers suffisants.

Je voudrais également parler succinctement des sociétés protectrices des animaux, des associations des éleveurs d'animaux de basse-cour et de l'ASBL DYADIS, l'association belge pour l'attribution de chiens d'aide aux personnes handicapées avec une succursale à Eupen. Le sens même de l'activité de DYADIS réside dans sa volonté de rendre aux handicapés physiques une part dont la maladie ou l'accident les ont privés, et de participer ainsi activement à leur réinsertion sociale. Et notamment en instruisant des chiens d'accompagnement et de les mettre gratuitement à disposition des personnes handicapées physiques. Il s'agit de venir en aide à cette ASBL, non seulement pour maintenir l'activité à son niveau actuel, mais surtout si DYADIS veut satisfaire le nombre croissant de demandes.

Un mot encore par rapport aux associations des éleveurs d'animaux de basse-cour. Ceux qui ont eu la chance de vivre les festivités de lancement de la fête de Wallonie 2007 à La Calamine, ont pu admirer les résultats exposés et les soins y consacrés.

En voici quelques exemples, qui ne seraient pas pensables sans l'effort des bénévoles, qui – à mon avis – devraient recevoir une aide financière.

Je voudrais terminer par une phrase, que je vous avis citée à la même occasion l'année passée en disant, qu'à l'heure où nous sommes, je tenais à vous exprimer ma confiance tout en partageant, avec vous, la joie qu'engendrent des relations de plus en plus amicales. Et je le confirme cette année.

Mais avant de quitter la tribune, je voudrais également souligner, que je n'approuve pas du tout les déclarations d'un de nos collègues Ecolo, qui dans le quotidien de langue allemande « Grenz-Echo » du 21 août 2007 fait des déclarations discréditant la Présidente et la majorité de notre Conseil. Croyez-moi, M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues de la majorité, que je ne partage nullement les déclarations de ce collègue.

De mon côté, je le confirme, je vous exprime ma confiance et ceci dans un esprit de relations de plus en plus amicales.

Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'invite Monsieur BRAUNE.

M. BRAUNE (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je viens ici à cette tribune pour déposer deux propositions d'amendement budgétaire.

Le groupe ECOLO propose l'inscription au budget ordinaire 2008 d'un article 137/613210 libellé « Equipement de thermographie » avec un montant de 60.000€.

En effet, le groupe ECOLO estime que les multiples annonces du Collège Provincial en matière du Développement Durable méritent d'être concrétisées au niveau du service provincial des bâtiments.

Le cadastre des consommations en énergies des bâtiments provinciaux doit être complété par des informations précises quant aux déperditions de chaleur de ces bâtiments. Le moyen le plus efficace de réaliser ce travail est l'utilisation d'un appareil photographique infrarouge pour réaliser ce qu'on appelle des thermographies.

Le programme de rénovation des bâtiments publics pourra alors se baser sur des informations actuelles et pertinentes en ce qui concerne les gains potentiels en matière d'efficacité énergétique. Les photographies infrarouges seront ainsi un appui objectif pour l'établissement des cahiers de charge.

La province pourra également mettre à disposition des communes cet équipement et l'expertise de ses agents.

Deuxième proposition d'amendement. Le groupe ECOLO propose l'inscription au budget ordinaire 2008 d'un article 104/612410 libellé « Optimalisation du ciblage des envois postaux provinciaux » pour un montant de 150.000 €.

Ecolo estime que le Collège Provincial ne prend pas soin du ciblage des envois postaux de son administration. On pourrait plutôt parler d'arrosage. L'article 104/613008 (Frais d'affranchissement de la correspondance) est toujours en augmentation et dépasse maintenant le million d'Euros. Sans parler du coût d'impression et de l'impact de ces impressions sur l'environnement.

L'information du public est importante. ECOLO pense que les nouveaux médias doivent être le vecteur d'information du service public vers la population. En contrepartie, les envois postaux doivent être réduits et se limiter à atteindre ceux qui ne disposent pas encore d'un accès internet.

Le poste budgétaire servira à une étude externe et indépendante de la pertinence des tirages et du ciblage des envois postaux de la province, le but étant de réduire de manière récurrente d'au moins 25% l'article 104/613008 au budget ordinaire. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Je n'ai plus d'intervenants. La discussion générale se terminera demain après l'intervention des chefs de groupe, sur les comptes et les dossiers budgétaires 2008.

#### **IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2007, je le déclare approuvé.

#### **V.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16 h 07'.